

Johann Gutknecht
Rue du Parc 1
1400 Yverdon-les-Bains
E-MAIL jeangutknecht48@gmail.com

Yverdon-les-Bains le 17.09.2016

Monsieur le
Conseiller d'Etat
Département DSAS
BAP Avenue des Casernes
1014 LAUSANNE

Concerne : une dénonciation.

Monsieur le Président

Suite à l'incendie de notre ferme, les inspecteurs M. Fiaux et M. Kolly ont été mandatés pour faire l'enquête, ils se sont complètement plantés, les raisons restent à définir, ci-joint le rapport tout ce qui est en bleu est juste et prouve l'erreur, le reste est erroné scientifiquement impossible, cela confirme que leur conclusion était fautive. (En rouge) l'accusation était hasardeuse, démentiel.

Au tribunal M. Kolly a prétendu avoir 22 ans d'expérience, donc il devait savoir que 3 mois après l'engrangement l'auto-ignition du foin était irréaliste, que 180 balles rondes mal séchées chauffent rapidement et dégagent des odeurs perceptibles dans toute la grange, que 1325° Degré sans indice est scientifiquement impossible, que les gaz au contact du feu s'enflamment et spontanément c'est l'explosion du toit en ETERNIT, mais pas 20 minutes après, que les gens d'ESSERTINES auraient dû voir une masse de fumée blanche et surtout il devait savoir que prélever des échantillons 4 jours après l'incendie pour les analyser était utopique (voir schéma ci-joint) les experts sont unanimes la colonne de fumée noire et l'impact thermique c'est l'ADN de l'auteur du délit. Mobile maison de rêve et l'argent, le montant de l'escroquerie 2'103'685,10.-CHF

Par respect des scientifiques j'ai dénoncé le scandale, le procureur M. Moret m'a condamné sans respecter le code pénal Suisse du 21 décembre 1937 art. 2 qui dit l'inculpé n'encourra aucune peine s'il prouve que les allégations qu'il a articulées sont conformes à la réalité ou qu'il avait des raisons sérieuses de les tenir de bonne foi pour vraies. Donc j'ai fait opposition au DIS en expliquant la situation, il m'a retourné tout le dossier et mon dénonciateur à l'office des poursuites pour payer des frais le montant de 1'346,35.-CHF cette provocation est inacceptable, j'ai informé la Chef du DIS de la situation, aucune réponse, aucun respect vis-à-vis des experts, de l'accusé innocent, quand on a un fils paysan il semblerait que la conseillère d'Etat Madame Métraux pouvait faire un effort, être compréhensible, trouver une solution impartiale.

A l'assermentation Madame Métraux a promis de faire exécuter les lois avec courage et fermeté, comment est-ce possible qu'elle m'a déjà détruit 2 dossiers, je ne peux pas la comprendre il y a eu des erreurs il suffit de les résoudre et mettre un terme à cette saga mal saine.

Avec tous mes respects recevez, Monsieur le Président, mes sincères salutations.

Annexe : le dossier avec toutes les preuves.

Johann Gutknecht

